Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 013-211300371-20261103-DM_2026_98-CC

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_98 - OBJET : Contrat de prestation pour une animation pédagogique sur le portage en crèche

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME le Conseil Municipal que le multi-accueil collectif « Les Péquelets » organise une animation pédagogique à destination du personnel sur les différents modes de portage et les bienfaits afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques du personnel le mardi 24 Novembre 2026 de 16h30 à 20h30,

DECIDE de signer un contrat pour cette intervention avec l'association « 9 mois après » N° SIRET 9818377010011, située 1 rue bis René Duguay Trouin 13700 Marignane.

PRECISE que le montant de la prestation s'élève à 200 Euros, TVA non applicable (article 293B du CGI).

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 03 novembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)

Jérôme MARCILLAC